Manuel de l'enseignant·e

Table des matières

Introduction 3
Objectifs 4
Lien avec les objectifs pédagogiques de l'enseignement primaire 5
Aperçu des activités préparatoires 7
Activité 1 : Qu'est-ce que le Parlement ? 9
Activité 2 : Notre parlementaire idéal·e. 11
Activité 3: Réaliser la figurine de la ou Parlementaire idéal·e 15
Activité 4 : À la découverte des droits de l'enfant 18
Activité 5: Proposer un plan d'action 24
Activité 6: Communiquer les actions concrètes ! 27
Visite au Parlement fédéral 29
Annexe 1 – Activité : « Qu'est-ce que c'est un parlement ? » 30
Annexe 2 – Quiz : « Qu'est-ce que le Parlement ? » 39
Annexe 3 – Figurine 41

Introduction

Durant le workshop *Bonjour Démocratie !*, les élèves sont initié·es aux droits des enfants et aux droits de l'humain, ainsi qu'au fonctionnement de la démocratie. Les élèves prennent conscience qu'elles ou ils peuvent eux aussi faire entendre leur opinion, en particulier sur les questions qui les concernent.

Le projet se compose de deux parties :

- Un kit pédagogique pour travailler avec la classe sur les droits de l'enfant et les droits de l'humain, le rôle du Parlement et les moyens par lesquels les enfants peuvent faire entendre leur voix. La préparation a lieu à l'école et se compose de 6 activités durant lesquelles les élèves élaborent un plan d'action à présenter aux parlementaires du Parlement fédéral à Bruxelles.
- Ensuite, la classe visite le Parlement fédéral à Bruxelles pendant une demi-journée. Au Parlement, les élèves présentent à des parlementaires leur plan d'action.

Ce projet a été développé pour les élèves de cinquième et sixième primaire.

Dans ce manuel, vous trouverez des instructions pour réaliser en classe les activités de préparation à la rencontre avec un·e parlementaire.

La visite du Parlement fédéral à Bruxelles aura lieu à une date communiquée à l'avance par le Musée BELvue. Des animateur·ices du BELvue accompagneront la lors de la demi-journée au Parlement.

Objectifs

Les objectifs pédagogiques de *Bonjour la démocratie !* sont les suivants :

- Les élèves expliquent avec leurs propres mots ce que sont les droits de l'humain et les droits de l'enfant, et donnent quelques exemples.
- Les élèves expliquent avec leurs propres mots ce qu'est le Parlement fédéral et quel est le rôle des parlementaires.
- Les élèves sont conscients qu'elles et ils peuvent faire entendre leur opinion/leur voix.
- Les élèves sont conscients qu'elles et ils peuvent participer activement à la vie politique.

Lien avec les objectifs pédagogiques de l'enseignement primaire

Les objectifs suivants sont liés au référentiel du tronc commun de la Communauté française.

Domaine 1 : Français, Arts et Culture - Enjeux et objectifs généraux

Les élèves appréhendent la langue française et pratiquent à l'oral d'abord, à l'écrit ensuite, en tant que récepteurs et producteurs de messages, en interaction avec d'autres locuteurs. Les élèves expérimentent la langue comme moyen d'expression. Les élèves sont amenés à développer des attitudes propices à l'engagement citoyen en développant leur esprit critique et agissent pour se réaliser dans leurs projets, en tant que citoyens et citoyennes actifs et actives, critiques, créatifs et créatives et solidaires, dans le respect de la diversité.

Domaine 4 : Sciences humaines, Éducation à la philosophie et à la citoyenneté.

- **Formation historique**

Les élèves observent et interrogent principalement l'organisation des sociétés belge et européennes d'hier pour améliorer la compréhension du présent, en reliant des réalités d'aujourd'hui à des moments clés de l'histoire qui les ont façonnées.

- **Formation géographique**

Les élèves comprennent l'occupation progressive de l'espace par l'Humain, la manière dont il a procédé, au regard de niveaux technologiques donnés et en interaction avec des milieux naturels et les écosystèmes ;

Les élèves sont amené·es à s'ouvrir au monde, à la découverte de la diversité des visages de la Terre (entendus en tant que principaux paysages observés à la surface de la Terre, reprenant d'abord les grands milieux « naturels », mais aussi les grands paysages construits par l'Humain).
En articulant la démarche et les connaissances de l'espace qui contribuent à une culture solide, les élèves comprennent les grands enjeux de notre temps.

- **Formation économique et sociale**

Les élèves sont initiés à la compréhension des comportements des acteurs socioéconomiques et des interactions de nature économique dans notre société, au niveau national comme au niveau international, en articulation avec les enjeux sociaux et environnementaux.

Les élèves observent les comportements et phénomènes sociaux observés et prennent conscience des diverses interprétations possibles de la réalité sociale en se distanciant des fausses évidences et des stéréotypes.

- **Education à la philosophie et la citoyenneté (EPC)**

Les élèves sont amenés à construire une pensée autonome et critique pour leur permettre de questionner ce qui leur semble évident, ainsi que de se poser des questions de sens et/ou de société.

Au travers de la reconnaissance de la diversité des valeurs, des normes, des convictions et des cultures, les élèves apprendront à élargir leur propre perspective, à s'ouvrir à la différence et à s'enrichir mutuellement.

Chaque élève doit être en mesure d'identifier les valeurs, les règles, les principes, les droits et les devoirs inhérents à toute société démocratique. Il et elle prendra conscience de ses propres droits comme de la nécessité de respecter ceux des autres. Chaque élève aura l'occasion de se rendre compte que la démocratie est «vivante», qu'elle est en construction permanente et qu'elle ne peut être réduite à une simple définition ou à un caractère univoque.

Les élèves seront outillé·es pour pouvoir prendre position, notamment par le débat collectif, sur diverses questions de société. Les élèves intégreront l'importance de débattre de l'intérêt général et d'y contribuer par des actions collectives

Aperçu des activités préparatoires

Le temps total à consacrer à la préparation de la rencontre avec un·e parlementaire est de 6 heures, divisées en différentes activités qui peuvent être effectuées à différents moments et planifiées en fonction des possibilités.

Voici un aperçu des activités :

1. **Qu'est-ce que le Parlement ?**
   Au cours de cette activité, les élèves acquièrent des connaissances (de base) sur le fonctionnement du Parlement. Qu'est-ce qu'un Parlement ? Que fait le Parlement fédéral ? Quels sont les différents parlements en Belgique ? Quels sont les partis au Parlement fédéral ? Quels sont les pouvoirs des différentes autorités belges ?

2. **Notre parlementaire idéal·e**
   Le but de cette activité est de rendre plus concrètes les connaissances plus abstraites de l'activité 1. Les élèves se familiarisent avec le rôle des parlementaires et leur travail quotidien.

3. **Réaliser la figurine de la ou du parlementaire idéal·e**
   Au cours de cette troisième activité, les élèves vont décorer la figurine en fonction de ce qu'elles et ils imaginent être une ou un parlementaire. Les visions peuvent être différentes et, c'est pour cela, que les élèves devront discuter pour se mettre d'accord pour décorer leur parlementaire idéal·e.
   Chaque classe reçoit une figurine grandeur nature (2D) du Musée BELvue que les élèves décorent ensemble.

4. **À la découverte des droits de l'enfant**
   Durant cette activité, les élèves découvrent ce que sont les droits de l'enfant et leur raison d'être. Les élèves découvrent les droits par le biais d'une histoire.

5. **Proposer un plan d'action**

   Les élèves déterminent quels sont les droits de l'enfant qu'elles et ils considèrent comme les plus importants. Ensuite, les élèves élaborent des plans d'action avec des mesure concrètes liées aux droits de l'enfant. Les plans d'action devront être présentés au Parlement.

6. **Communiquer les plans d'action**

   Maintenant que les plans ont été élaborés lors de l'activité 5, il est temps pour les élèves de réfléchir à la meilleure façon de communiquer les plans d'action aux parlementaires que les élèves rencontreront. Les plans d'action sont écrits de manière claire et créative pour être ajoutés à la figurine 2D.

Activité 1 : Qu'est-ce que le Parlement ?

Durée : 60 minutes

Objectifs d'apprentissage :

1. Les élèves peuvent expliquer avec leurs propres mots ce qu'est le Parlement fédéral.
2. Les élèves ont un aperçu du fonctionnement du Parlement.
3. Les élèves peuvent nommer les tâches les plus importantes d'un membre du parlement.

Matériel :

- "Le parlement en bref" dossier à télécharger sur le site du Belvue (www.belvue.be/media/documents/Quest-ce-que-le-Parlement-en-bref-Dossier.pdf).
- Annexe 1 : "Qu'est-ce qu'est un Parlement ?".
- Annexe 2 : "Quiz: qu'est-ce que c'est un Parlement ?".
- stylo.

Introduction

Durant cette activité 1, les élèves découvrent ce que fait le Parlement et quelle est sa nécessité. Les élèves sont aussi questionnés au sujet de ce qu'est une démocratie. Invitez les élèves à réfléchir sur le processus de la démocratie représentative en Belgique : combien sommes-nous en Belgique ? Comment prendre des décisions avec un tel nombre ? Est-ce possible que toutes et tous les belges se rendent au Parlement au même moment ? Démontrez aux élèves que ce n'est pas possible et qu'il faut donc des personnes qui prennent des décisions pour la Belgique au nom du

peuple. Ces personnes représentent le peuple belge. On les appelle les parlementaires.

Trouver des informations (30 minutes)

Mettez les élèves deux par deux. Distribuez à chaque duo le document « Qu'est-ce que le Parlement ? – en bref » et les documents de l'annexe 1.

Les élèves travaillent en duo pour répondre aux questions du document se trouvant à l'annexe 1. Les élèves disposent d'un maximum de **30 minutes pour le faire**. Les élèves s'aident du document ont le droit de consulter le document « Qu'est-ce que le Parlement ? – en bref » et de s'entraider.

Mise en commun (10 minutes)

Une fois que les élèves ont répondu à toutes les questions, demandez aux duos d'expliquer **ce qu'elles et ils ont appris**.

Quiz (15 minutes)

Les 15 dernières minutes de cette activité sont destinées à un quiz. Grâce au quiz, la compréhension des élèves est testée. Le quiz se compose de 10 questions à choix multiples, qui se trouve à l'annexe 2. Les élèves répondent à la question en mettant la carte avec A, B ou C en l'air. Pour chaque réponse, une brève explication est donnée.

Activité 2 : Notre parlementaire idéal·e.

Durée : 60 minutes

Objectif : permettre aux élèves de réfléchir sur le rôle que jouent les parlementaires dans la démocratie belge

Matériel: feuille A3, brochures/journaux/magazines, feutres, crayons, stylo et "Le parlement en bref" dossier à télécharger sur le site du Belvue (www.belvue.be/media/documents/Quest-ce-que-le-Parlement-en-bref-Dossier.pdf)., figurine 2D.

Cette deuxième activité vise à rendre concret les concepts abordés dans l'activité 1. Les élèves vont comprendre le rôle des parlementaires et leur travail quotidien.

Introduction (10 minutes)

Un rappel est fait auprès des élèves sur ce qu'est le Parlement. L'objectif de l'activité 2 est expliqué sur base du texte ci-dessous :

« Les parlementaires ne siègent pas au Parlement pour eux-mêmes, mais pour représenter les citoyens et citoyennes belges. Cela inclut également les élèves. Les élèves n'ont pas encore le droit de vote, mais elles et ils peuvent déjà réfléchir à la question de savoir à quoi ressemble leur parlementaire idéal·e. »

Créer un tableau d'inspiration (30 minutes)

Divisez la classe en groupes de 5 élèves maximum.

Distribuez un document « Qu'est-ce que le Parlement -en bref ? » par groupe. Pour savoir ce que les parlementaires réalisent quotidiennement, les groupes utilisent « Qu'est-ce que le Parlement ? en bref » aux pages 12 – 15, 32 à 37.

Les élèves réfléchissent à :

- Quelle est la physionomie du parlementaire (coupe de cheveux, maquillage, couleur de peau, ...) ?
- Comment se comporte un parlementaire ?
- Comment fait-il son travail ?
- Quelles sont ses idées ?

Pour représenter leurs idées de manière visuelle, chaque groupe réalise un tableau d'inspiration. Sur ce tableau d'inspiration les élèves rassemblent des images et/ou des déclarations qui, selon eux, conviendraient à leur parlementaire idéal·e. **Attention :** il ne s'agit pas de positions politiques de fond. Le tableau d'inspiration montre les éléments suivants :

1. **TÊTE :** qu'est-ce que leur parlementaire idéal·e ressent/dit/entend ?
2. **MAINS :** que font-elles ou ils, que montrent-elles ou ils, qu'écrivent-elles ou ils ?
3. **PIEDS :** une ou un parlementaire ne travaille pas seulement à Bruxelles. Où vont-elles ou ils ? qui rencontrent-elles ou ils ? etc.
4. **COEUR :** Que ressent la ou le parlementaire, quelle est sa conviction, quels sont ses rêves ?

Concrètement comment procéder

Chaque groupe reçoit le matériel nécessaire (une pile de journaux/magazines/brochures, une feuille A3, crayons, ...). C'est à l'enseignant·e de déterminer comment doivent être confectionnés les tableaux d'inspiration. Deux possibilités s'offrent à vous :

a. Les élèves font un seul et même tableau reprenant les 4 éléments (tête, mains, cœur et pieds). Le tableau ressemble à un grand collage. Dans ce cas, les 4 éléments (tête, mains, pieds, cœur) se fondent les uns dans les autres.
b. Vous pouvez également diviser la feuille en 4 pour que les éléments tête, mains, cœur et pieds, soient clairement identifiés.

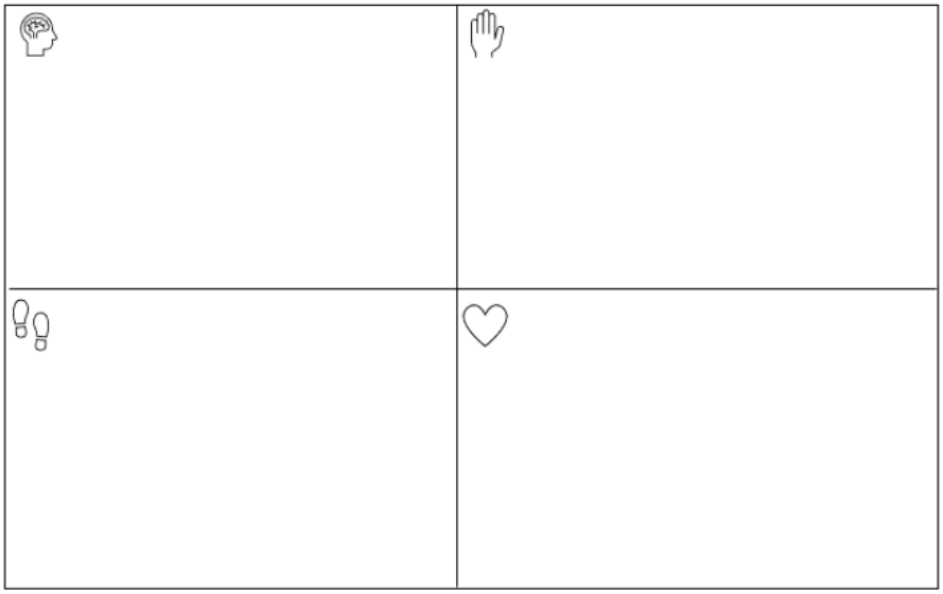

Tour de présentation (10 minutes)

Chaque groupe présente sa ou son parlementaire idéal·e. Le groupe montre son tableau d'inspiration au reste de la classe et explique brièvement chaque élément (tête, mains, cœur et pieds) et quelles sont les spécificités de leur parlementaire. Le but est que les élèves prennent un maximum la parole. Les tableaux d'inspiration sont accrochés aux murs de la classe.

Conclusion / profil (10 minutes)

Les figurines 2D, encore vide, sont placées à côté des tableaux d'inspiration. Les élèves doivent résumer les idées qui sont reprises sur leurs tableaux d'inspiration. Il faut reporter les idées sur la figurine qui sera réalisée par la classe lors de l'activité 3. La figurine 2D, représentant leur parlementaire idéal, sera emmenée au Parlement à Bruxelles.

Les élèves observent les tableaux d'inspiration qui sont accrochés au mur :

- Y a-t-il des idées qui se démarquent ?
- Quelles sont les idées qui sont mentionnées le plus souvent ?
- Quelles sont les similitudes entre les différentes idées ?

Les réponses sont notées au tableau jusqu'à ce qu'il ait suffisamment de points communs pour les quatre éléments (tête, main, pied, cœur).

Ces points communs sont pris comme point de départ de l'activité 3.

Activité 3: Réaliser la figurine de la ou Parlementaire idéal·e

Durée : 120 minutes

Objectifs :

- Les élèves savent représenter, à travers un dessin, leur parlementaire idéal·e et peuvent expliquer les qualités et les idées qu'il ou elle devrait avoir.
- Les élèves sont capables d'illustrer les spécificités de leur groupe-classe et expliquer comment ces caractéristiques reflètent l'identité multiple de la classe.

Matériel : figurine 2D (voir annexe 3), fiches d'activité, feutres/crayons/stylos, matériel de bricolage

Introduction (5 minutes)

Lors de l'activité 2, chaque groupe a créé un tableau d'inspiration présentant sa vision de la ou du parlementaire idéal·e. Un rappel des points communs des tableaux d'inspirations pour les quatre éléments (tête, main, pied et cœur) est fait.

La figurine est placée à un endroit bien visible en classe. Dès à présent, les élèves vont représenter ces idées dans une illustration de leur parlementaire idéal·e. À quoi ressemble cette personne ? :

- Quelle est sa coiffure ?
- Porte-t-elle des bijoux ou des accessoires ?
- Comment est-elle habillée ?

La figurine comprend aussi un enfant. Les élèves doivent également décorer la partie « enfant » afin de représenter l'identité multiple de la classe. Quelles sont les caractéristiques ou qualités de la classe qui vont être illustrées ?

Première phase de conception (40 minutes)

Quatre groupes sont formés avec une mission précise :

- Groupe 1 : la tête du parlementaire.
- Groupe 2 : les vêtements du parlementaire.
- Groupe 3 : la tête de l'enfant.
- Groupe 4 : les vêtements de l'enfant.

Chaque élève reçoit une feuille qui reprend la figurine à décorer (voir annexe 3) et du matériel de dessin et de bricolage.

Déroulement de l'activité :

Les groupes 1 et 2 travaillent en autonomie. Chaque élève du groupe dessine une tête (groupe 1) ou une tenue (groupe 2) qui, selon eux, correspond à la ou au parlementaire idéal·e, en se basant sur les principes rappelés dans l'introduction.

Pour les groupes 3 et 4 (enfant), les élèves sont accompagnés afin de les aider à imaginer un enfant qui reflète l'identité multiple de la classe, non seulement par l'apparence, mais aussi avec des qualités et des compétences. À eux de bien réfléchir, tout en évitant les stéréotypes. Si cela est possible, - l'aide d'un·e collègue est la bienvenue pour l'encadrement.

Discussion (15 minutes)

À la fin de la première phase, les élèves de chaque groupe présentent et expliquent leur dessin aux autres élèves de leur groupe. Ensuite, les élèves de chaque groupe se concertent pour sélectionner le dessin qui figurera sur la figurine qui sera présentée à Bruxelles au Parlement. Passez dans chaque groupe pour recueillir leurs idées et les accompagner si besoin, en favorisant une ambiance bienveillante et collaborative.

Deuxième phase de conception (50 minutes)

Dans cette phase, les élèves de chaque groupe désignent un ou deux élèves de leur groupe pour reprendre sur la figurine les éléments qu'elles et ils ont collectivement décidés. Ces élèves se chargent de la partie qui leur revient mais en s'entraidant pour les raccords entre tête et tenue. Les autres continuent leurs dessins individuels : cette fois, elles et ils peuvent compléter l'ensemble de la silhouette (adulte et enfant).

Conclusion finale (10 minutes)

Les dix dernières minutes sont consacrées à une courte conclusion. La figurine collective est présentée à la classe et des questions pour approfondir la réflexion sont posées :

- Quelles sont les qualités et les idées des parlementaires qui apparaissent sur la figurine ?
- Quelles différences vois-tu entre les dessins ?
- Quels choix avez-vous jugés essentiels pour l'apparence ou la tenue ? Pourquoi ?
- Quelles caractéristiques propres à la classe avez-vous utilisés pour l'enfant ?
- Que retenez-vous des différences et similitudes entre vous ?
- Comment avez-vous décidé du dessin à mettre sur la figurine collective ?
- Était-ce facile ou difficile de choisir ensemble ? Pourquoi ?
- Comment vous êtes-vous sentis si vos idées n'ont pas été reprises ?
- Qu'avez-vous fait pour obtenir un beau résultat commun ?

Pour terminer, expliquer que dans la vie, il faut souvent coopérer et parfois accepter des décisions collectives, tout comme les parlementaires, que les élèves pourront rencontrer lors de leur visite du Parlement fédéral à Bruxelles.

Activité 4 : À la découverte des droits de l'enfant

Durée : 30 minutes
Objectif : Les élèves expliquent avec leurs propres mots ce que sont les droits de l'humain / les droits de l'enfant et donnent quelques exemples.
Matériel: cartes avec les droits de l'enfant (https://edu.unicef.be/fr/product/poster-connaitre-ses-droits-a-telecharger, à télécharger), histoire.

Introduction (5 minutes)

Comme pour le début de toute activité, un lien est réalisé avec les activités précédentes. Demandez aux élèves :

- Que fait le Parlement ?
- À quoi ressemble votre parlementaire idéal.e ?
- Par qui sont élu·es les membres du Parlement ? (Tout citoyen et toute citoyenne âgé·e de plus de 18 ans)
- Est-ce que les jeunes de moins de 18 ans peuvent voter ?

Les enfants ont aussi des droits. Pour protéger les enfants, 54 droits de l'enfant ont été établis. La plupart des pays se sont engagés à faire de leur mieux pour défendre les droits des enfants. Un de ces droits est le droit d'exprimer ses opinions et que cette opinion soit prise au sérieux. C'est pour cette raison que les élèves iront bientôt au Parlement.

Mais d'abord, les élèves vont découvrir quels sont les droits des enfants.

Lecture à haute voix : L'histoire de Livia (5 minutes)

Ci-dessous, se trouve une courte histoire sur une fille de 11 ans, Livia. Lisez cette histoire à la classe. Divers droits de l'enfant apparaissent dans l'histoire. Les élèves écoutent attentivement. Des questions leur seront posées sur cette histoire.

Décodage de l'histoire (15 minutes)

Le poster avec les différents droits de l'enfant au tableau est accroché à un endroit bien visible dans la classe. Une discussion est ouverte au sujet de l'histoire. Deux manières de procéder sont possibles :

1. Donnez aux élèves le texte de l'histoire sur papier et demandez-leur d'indiquer, par groupe de deux, où elles ou ils pensent pouvoir trouver un droit des enfants. Demandez ensuite à quelques duos quels sont les droits de l'enfant qu'elles ou ils pensent avoir trouvés et pourquoi elles ou ils pensent que c'est le cas.
2. Donnez aux élèves le texte de l'histoire sur papier et discutez avec toute la classe de manière collégiale des droits de l'enfant qui sont mentionnés dans le texte. Demandez aux élèves de lever la main si elles ou ils pensent en avoir trouvé un. Passez en revue toutes les réponses ensemble.
3. Dès qu'un droit de l'enfant est retrouvé dans le texte entourez ce droit de l'enfant sur le poster. Cela crée un aperçu visuel des bonnes réponses.

Conclusion (5 minutes)

Jetez un coup d'œil sur le poster des droits de l'enfant. Qu'est-ce que les élèves remarquent ? Arrivez à la conclusion qu'il y a beaucoup de droits de l'enfant. Il y en a tellement, que nous n'avons pas pu tous les traiter dans une seule histoire. Les élèves le savaient-ils et elles avant l'activité ? Et que pensent elles ou ils des droits de l'enfant ? Terminez l'activité par une courte discussion interactive à ce sujet.

L'histoire de Livia

Livia vit dans un petit village en Wallonie, c'est une fille de onze ans très curieuse et souriante. Elle vit avec ses parents et sa grand-mère, qui lui lit tous les soirs un livre sur des pays lointains. Tous les trois veillent à ce que Livia ne manque de rien.

Livia va à l'école à vélo tous les jours. À l'école, elle apprend non seulement les mathématiques, le français, l'éveil scientifique et le dessin, mais elle apprend également à rechercher des informations si elle veut savoir quelque chose. Dans sa classe, il y a des enfants d'origines différentes. L'instituteur dit toujours : « tout le monde a sa place ». La meilleure amie de Livia est également dans sa classe : Sarah. Sarah est en fauteuil roulant et elle est une élève comme tout le monde.

À la maison, Livia a sa propre chambre, où elle rédige un journal intime. Elle y écrit ses pensées et ses rêves. Ses parents et sa grand-mère respectent le fait qu'il s'agit de son « endroit secret ». Le week-end, elle aime rester dans sa chambre pour écrire dans son journal et lire. Sa grand-mère va souvent à l'église, mais Livia n'a pas encore décidé si elle veut faire de même plus tard. Son père est catholique, tout comme sa

grand-mère, mais sa mère ne croit en rien. Si elle a des questions sur la religion, elle peut toujours les poser, mais ses parents ne disent pas à Livia ce qu'elle doit croire.
Son père est italien et sa mère est belge. Elle parle italien et français et est fière de ce mélange. Sa grand-mère lui dit qu'elle devrait toujours être fière de son nom, son origine et son histoire.
Il y a aussi un médecin généraliste dans le village de Livia. Une fois, elle a escaladé un arbre et en est tombé. Elle a pu se rendre immédiatement chez le médecin de son village. Le médecin a vérifié si son bras n'était pas cassé, mais heureusement ce n'était pas le cas.
Dans le village de Livia, il y a un garçon, également âgé de 11 ans, qui s'appelle Danylo. Il a fui l'Ukraine avec sa famille. Il y a une guerre là-bas, mais pour l'instant, il est autorisé à rester en Belgique. Livia et Danylo s'apprennent mutuellement leurs mots préférés dans leur propre langue et mangent parfois les plats préférés de l'autre. Livia et Danylo jouent aussi souvent dans le parc au coin de la rue, comme tous leurs amis.
Un soir, après le dîner, Livia, ses parents et sa grand-mère étaient assis autour de la table. « Vous savez, a dit Livia, je veux que tous les enfants sachent qu'elles et ils ont des droits. » Sa mère hocha la tête. « C'est une bonne idée, Livia. Tu peux le dire à tes amis ».
Et elle l'a fait.

L'histoire de Livia (version avec solution)

L'histoire de Livia

Livia vit dans un petit village en Wallonie, c'est une fille de onze ans très curieuse et souriante. Elle vit avec ses parents et sa grand-mère, qui lui lit tous les soirs un livre sur des pays lointains *(9. Droit de grandir avec ses parents)*.. Tous les trois veillent à ce que Livia ne manque de rien *(18. Droit à une bonne éducation)*.

Livia va à l'école à vélo tous les jours *(28. Droit d'accès à l'éducation)*. À l'école, elle apprend non seulement les mathématiques, le français, l'éveil scientifique et le dessin *(29. Droit de développer son talent à l'école)*, mais elle apprend également à rechercher des informations si elle veut savoir quelque chose *(17. Droit d'accès à l'information)*. Dans sa classe, il y a des enfants d'origines différentes. L'instituteur dit toujours : « tout le monde a sa place » *(2. Droit à la protection contre la discrimination)*. La meilleure amie de Livia est également dans sa classe : Sarah. Sarah est en fauteuil roulant et elle est une élève comme tout le monde *(23 ans. Droit des enfants handicapés à des soins et à une éducation de qualité)*.

À la maison, Livia a sa propre chambre, où elle rédige un journal intime. Elle y écrit ses pensées et ses rêves. Ses parents et sa grand-mère respectent le fait qu'il s'agit de son « endroit secret » *(16. Droit à la vie privée)*. Le week-end, elle aime rester dans sa chambre pour écrire dans son journal et lire. Sa grand-mère va souvent à l'église, mais Livia n'a pas encore décidé si elle veut faire de même plus tard. Son père est catholique, tout comme sa grand-mère, mais sa mère ne croit en rien. Si elle a des questions sur la religion, elle peut toujours les poser, mais ses parents ne disent pas à Livia ce qu'elle doit croire *(14. Droit de penser librement et de choisir sa propre religion)*.

Son père est italien et sa mère est belge. Elle parle italien et français et est fière de ce mélange *(30 ans. Droit à sa propre langue et à sa propre culture)*. Sa grand-mère lui dit qu'elle devrait toujours être fière de son nom, son origine et son histoire.

Il y a aussi un médecin généraliste dans le village de Livia. Une fois, elle a escaladé un arbre et en est tombé. Elle a pu se rendre immédiatement chez le médecin de son village. Le médecin a vérifié si son bras n'était pas cassé, mais heureusement ce n'était pas le cas *(24. Droit à une croissance saine et à de bons soins)*.

Dans le village de Livia, il y a un garçon, également âgé de 11 ans, qui s'appelle Danylo. Il a fui l'Ukraine avec sa famille. Il y a une guerre là-bas, mais pour l'instant, il est autorisé à rester en Belgique *(22. Droit à la protection des enfants en fuite)*. Livia et Danylo s'apprennent mutuellement leurs mots préférés dans leur propre langue et mangent parfois les plats préférés de l'autre. Livia et Danylo jouent aussi souvent dans le parc au coin de la rue, comme tous leurs amis *(31. Droit au repos et aux loisirs)*.

Un soir, après le dîner, Livia, ses parents et sa grand-mère étaient assis autour de la table. « Vous savez, a dit Livia, je veux que tous les enfants sachent qu'elles et ils ont des droits. » Sa mère hocha la tête. « C'est une bonne idée, Livia. Tu peux le dire à tes amis ».

Et elle l'a fait.

Activité 5: Proposer un plan d'action

Durée : 60 minutes
Objectif : Les élèves déterminent ce qui est important, en se référant aux droits de l'enfant. Les élèves apprennent à se forger une opinion.
Matériel : poster des droits de l'enfant (réutilisation de l'activité 4), feuilles de brouillon.

Préparation

Le poster avec les différents droits de l'enfant est affiché. Si vous en avez l'occasion, demandez à un co-enseignant·e, à un·e collègue de vous aider pour cette activité afin de guider plus facilement les élèves dans leur travail de groupe.

Introduction (5 minutes)

Au début de cette activité, reportez-vous à l'activité 4. Les élèves ont pu y faire connaissance avec les droits de l'enfant (pour la première fois).
Le but de cette activité est expliqué : les élèves déterminent quels sont les droits de l'enfant qui, selon eux, sont les plus importants. Les élèves élaborent des actions concrètes liées aux droits des enfants qui, selon eux, sont les plus importants. C'est pour présenter les actions concrètes que les élèves iront au Parlement fédéral.

Choisir droits de l'enfant prioritaires par groupe (10 minutes)

La classe travaille en 4 groupes (les mêmes que l'activité 4). L'objectif est que chaque groupe choisisse 3 droits de l'enfant, qui sont, selon eux, les plus importants. Cependant, en principe, tous les droits de l'enfant sont importants, les élèves doivent donc présenter de bons arguments pour expliquer pourquoi un droit de l'enfant est choisi plutôt qu'un autre. Cela peut être, par exemple, parce que les élèves estiment que l'on n'en fait pas assez pour un certain droit ou parce que les élèves voient un problème concret à résoudre.
Les groupes ont 10 minutes pour faire leurs choix. Les groupes doivent le faire en se concertant entre eux et en parvenant à un accord. Les élèves n'ont pas le droit

de voter, mais doivent parvenir à un compromis dans leurs groupes. Un·e port-parole pour chaque groupe est désingé·e.

Identifier les droits de l'enfant prioritaires pour la classe (10 minutes)

La ou le porte-parole de chaque groupe explique les trois droits de l'enfant que le groupe a choisi. Ces droits sont notés au tableau pour avoir une vue d'ensemble des droits qui sont importants pour l'ensemble de la classe. Certains droits de l'enfant seront probablement choisis plus souvent que d'autres. Y a-t-il un top 3 des droits choisis ?

- Si oui, les trois droits dans le top peuvent être désignés comme les thèmes autour desquels les élèves vont élaborer des actions concrètes.
- Sinon, si les choix sont différents, la classe vote afin de savoir quels seront les droits prioritaires. Le vote se réalise en utilisant le tableau ci-dessous.

Droits de l'enfant	**V**	**X**	**O**

Les droits de l'enfant choisis et notés au tableau sont repris dans la première colonne. Chaque élève pour chaque droit indique soit qu'elle ou il veut travailler sur ce droit (V), soit ne veut pas travailler sur ce droit (X), soit n'a pas d'opinion (O).

Les élèves décident de manière totalement individuelle.
Les 3 droits ayant obtenu le plus de votes (V) sont désignés comme les thèmes à travailler en classe.

Proposer des actions concrètes (20 minutes)

Chaque groupe reçoit l'un des trois thèmes choisis. Les groupes élaborent une proposition d'action. La proposition doit consister en 1) une proposition concrète à laquelle les parlementaires doivent s'engager et 2) une action concrète à laquelle la classe elle-même peut contribuer.

Pour aider les élèves dans leur réflexion, voici quelques exemples :

1. *Proposition concrète pour les parlementaires*

Supposons que les élèves aient choisi le droit des enfants d'exprimer leur opinion. Elles et ils pourraient proposer aux parlementaires, par exemple, d'abaisser l'âge auquel les citoyennes et citoyens peuvent voter. 18 ans ? ou comme pour le Parlement européen 16 ans ? Comment réaliser cela concrètement ? Par exemple, en abaissant l'âge à 12 ans. Les parents devraient alors aider les enfants à recueillir des informations sur les partis politiques et/ou des bureaux de vote seraient installés à l'école pendant les élections.

2. *Une action concrète à laquelle la classe elle-même peut contribuer*

Il est également important d'écouter les opinions des enfants à l'école. Par exemple, la classe peut proposer de rénover la cour de récréation avec plus de verdure.

Présentation des actions concrètes (15 minutes)

Les porte-parole des groupes présentent brièvement leurs actions concrètes au reste de la classe. Les autres élèves peuvent enrichir ces propositions.

Activité 6 : Communiquer les actions concrètes !

Durée : 30 – 60 minutes

Objectif : Les élèves réfléchissent à la manière dont elle et ils peuvent exprimer leur opinion (de manière créative).

Matériel : papier de différentes couleurs, matériel de bricolage, marqueurs/crayons/stylos, figurine 2D.

Introduction (5 minutes)

Maintenant que les actions concrètes ont été élaborées lors de l'activité 5, il est temps pour les élèves de réfléchir à la meilleure façon de les communiquer aux parlementaires qu'elles ou ils rencontreront lors de leur visite au Parlement. La figurine de leur parlementaire idéal·e est placée à l'avant de la classe. Les instructions suivantes sont données :

- Les élèves travaillent à nouveau dans les mêmes groupes que les 2 activités précédentes.
- Les élèves écrivent des actions concrètes. Ce que le élèves écrivent doit être qualitatif tant au niveau de la forme que du fond.
- Les élèves ajoutent des éléments créatifs sur la figurine (dessin, bricolage). Habiller la figurine n'est pas seulement amusant pour les élèves mais cela doit aussi attirer l'attention des parlementaires que les élèves vont rencontrer. La figurine sera présentée au Parlement fédéral à Bruxelles et il est possible que des photos soient prises.

Création de la figurine (25 à 55 minutes)

Les élèves élaborent leur figurine. Eventuellement, vous pouvez demander l'aide d'un·e co-enseignant·e si vous le jugez nécessaire pour le suivi et l'encadrement des élèves.

À la fin de l'activité, toutes les propositions et les créations des élèves sont collées sur la figurine 2D. Les propositions pour les parlementaires et les créations des élèves sont collées sur la **partie adulte** de la figurine. Les actions à effectuer par les élèves se collent sur la partie **enfant**.

Conseil : si possible, la figurine est affichée de manière visible dans la classe à l'approche de la visite du Parlement.

Visite au Parlement fédéral

À une date prédéterminée, la classe se rend au Parlement fédéral à Bruxelles avec la figurine 2D réalisée par la classe avec toutes leurs propositions. Au total, maximum **six classes**, issues d'écoles différentes, participent à l'événement.

Contenu de la visite

La visite dure environ une demi-journée. Au cours de la visite, les élèves :

- Seront accueilli·es au Parlement fédéral ;
- Seront présentés aux membres du Parlement qui participeront à l'événement.
- Chaque classe pourra discuter avec un·e parlementaire en aparté pour présenter leur figurine.
- Les classes et les parlementaires présenteront les idées échangées aux autres classes. Cela permet de faire entendre la voix des enfants au sein de la démocratie belge.

Annexe 1 – Activité : « Qu'est-ce que c'est un parlement ? »

Thème 1 : le Parlement

En Belgique, plusieurs personnes se partagent les pouvoirs et peuvent donc décider. Les pouvoirs sont séparés. Quels sont les trois pouvoirs qui existent en Belgique et quel est leur rôle ?

Le pouvoir _____

Le rôle de ce pouvoir est _____

_____

_____

Le pouvoir _____

Le rôle de ce pouvoir est _____

_____

_____

Le pouvoir _____

Le rôle de ce pouvoir est _____

_____

_____

1. Quel pouvoir est représenté par chacune des photos ?

_____ _____ _____

2. Les décisions qui concernent tous les Belges sont prises au Parlement fédéral. De quelles parties se compose le Parlement ? Remplissez le schéma ci-dessous. Utilisez les données suivantes :

la Chambre / le Sénat / 60 / 150 / Parlement fédéral

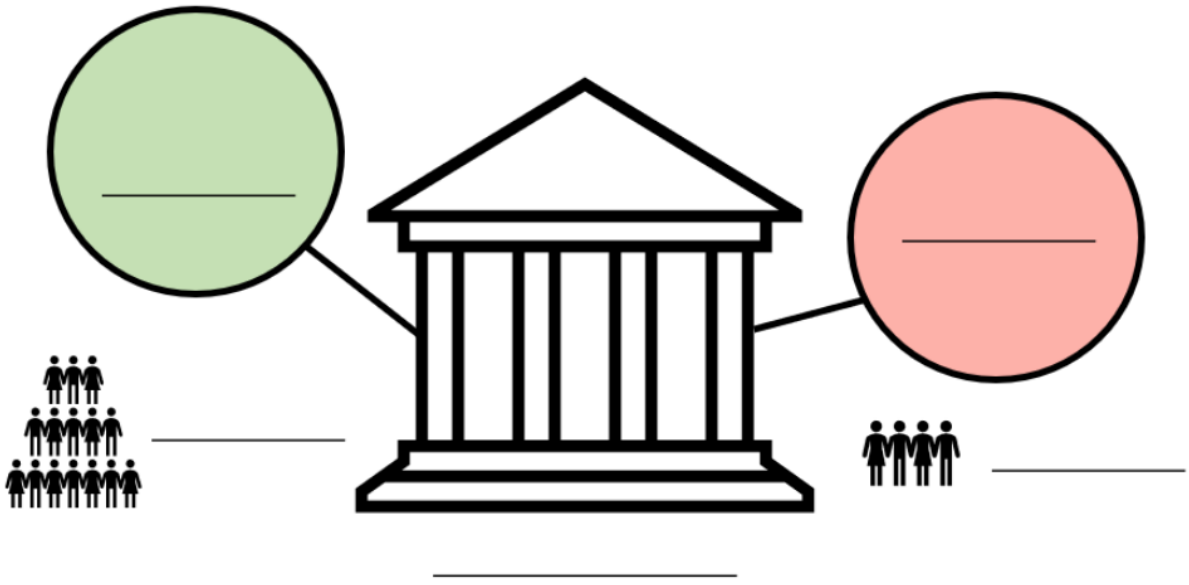

3. Comment s'appelle le bâtiment du Parlement fédéral ? Où se trouve le bâtiment ?

4. À la page 6 du dossier « Qu'est-ce que le Parlement ? en bref » sont expliquées les thématiques discutées au sein du Parlement. Choisis une thématique et donne un exemple concret de cette thématique.

5. Des thématiques comme la nature, l'enseignement et la culture ne se trouvent pas à la page 6. Comment cela se fait-il ?

Thème 2 : les partis politiques

Tu as déjà remarqué qu'il y a beaucoup de personnes différentes au Parlement. Elles représentent l'ensemble de la population belge. Les parlementaires ont des opinions très différentes. Des personnes partageant des opinions similaires collaborent souvent au sein d'un même parti. Ci-dessous, tu trouveras les partis francophones. Relie le logo du parti à son nom complet.

Il y a aussi des partis néerlandophones au Parlement :

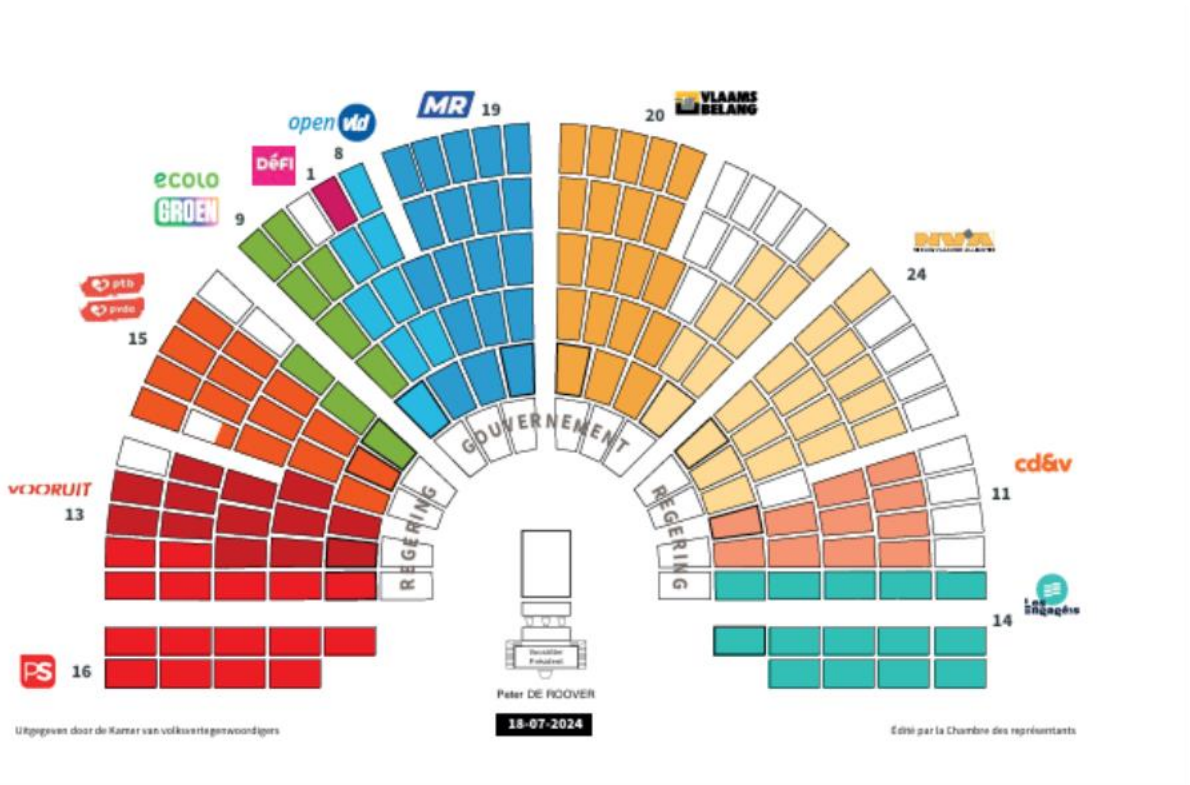

1. Voici le plan de la Chambre. On remarque que certains partis néerlandophones et francophones siègent ensemble. Ces partis sont souvent représentés avec, environ, la même couleur. Pourquoi ?

_____

_____

_____

_____

2. Quelles sont les partis francophones qui ne siègent pas avec un parti néerlandophone?

_____

_____

_____

_____

3. Tous les partis ne considèrent pas les mêmes thématiques comme importantes. Utilise les pages 18 à 22 et écris, pour chaque parti, ce qu'il considère comme essentiel.

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Thème 3 : tâches du Parlement

1. Même s'ils ne sont pas toujours du même avis, les membres du Parlement issus de différents partis coopèrent régulièrement ensemble. Elles et ils le font afin de bien remplir leurs missions. Quelles sont toutes les tâches d'un·e parlementaire ?

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____
7. _____

2. De quelles manières les membres du Parlement peuvent-ils contrôler le travail des ministres ?

A. En interrogeant les ministres et en posant des questions écrites
B. En créant des commissions d'enquête et en soumettant des questions écrites
C. En interrogeant les ministres et en accordant leur confiance au gouvernement

3. Peux-tu expliquer avec tes propres mots ce qu'est une loi ?

_____

_____

_____

4. Combien de temps cela peut-il parfois prendre pour qu'une loi soit adoptée ?

A. 6 mois à 1 an
B. 1 à 2 années
C. 2 à 3 années

5. Quelle est la différence entre une commission et la séance plénière ? Nomme trois différences.

1. _____
2. _____
3. _____

Thème 4 : les membres du Parlement

1. Faut-il toujours être membre d'un parti pour devenir parlementaire ?

   A. Oui, c'est obligatoire.
   B. Non, on peut aussi se présenter comme candidat indépendant.

2. À quelles conditions doit-on répondre pour devenir membre du Parlement ?

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____

3. Peux-tu donner un argument par l'un·e des politicien·ne·s du dossier, expliquant pourquoi elles ou ils ont choisi de faire de la politique ?

_____
_____
_____

4. Peux-tu être parlementaire et ministre de manière simultanée ? Pourquoi ?

5. Combien de parlementaires francophones et néerlandophones y a-t-il dans la Chambre ? Pourquoi est-ce un nombre différent ?

Annexe 2 – Quiz : « Qu'est-ce que le Parlement ? »

Question	**Répondre**
Dans la démocratie belge, les lois sont faites par...	A. Les gens B. Les personnes les plus puissantes C. **Les Parlementaires élus par le peuple**
Le Parlement est un lieu où...	A. **Les Parlementaires font les lois** B. Réunion des ministres C. Punir les personnes qui ne respectent pas les lois
Au Parlement, un parti politique est...	A. Groupe de ministres B. **Groupe de parlementaires partageant les mêmes idées** C. Un autre mot pour la Chambre
Quel sujet n'est pas abordé au Parlement fédéral ?	A. Défense (l'armée) B. Économie et travail C. **Éducation**
En séance plénière, les personnes qui se réunissent sont	A. Députés en petits groupes B. **Tous les Parlementaires ensemble** C. Seuls les parlementaires indépendants D.

Combien y a-t-il de partis à la Chambre ?	A. 7 B. 10 C. **12**
Les parlementaires doivent surveiller les ministres. Elles et ils peuvent...	A. **Interroger et leur poser des questions écrites** B. Mettre en place une commission d'enquête C. Organiser des élections
Il y a plus de partis néerlandophones que de partis francophones, parce que...	A. il y a plus de partis néerlandophones B. **il y a plus de néerlandophones que de francophones qui vivent en Belgique.** C. il y a plus de ministres néerlandophones
Qu'est-ce que ne font pas les parlementaires ?	A. Donner confiance au Gouvernement B. Vérifier le budget C. **Exécuter les lois**
Une démocratie est composée trois pouvoirs : le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le...	A. journalistique B. **judiciaire** C. personnel

Annexe 3 – Figurine